

Page: 1/13

Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020 Date d'impression: 02.10.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751
- · UFI: 48C0-G063-D00V-GJTG
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

#### Alfred Kärcher SE & Co. KG

Alfred-Kärcher-Str. 28-40 D - 71364 Winnenden Tel.: +49-7195-14-0

#### Kärcher S.A.S.

Z.A. des Petits Carreaux 5, avenue des Coquelicots F - 94865 Bonneuil sur Marne Tel.: +33-1-4399-6770

#### Kärcher AG

Industriestr. 16 CH - 8108 Dällikon Fon: +41-44-8466-759

Internet: www.karcher.com

#### · Service chargé des renseignements :

Département TCD-D Tel.: +49-7195-14-2548 Fax: +49-7195-14-3164

productsafety.management@de.kaercher.com

### · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Tox Info Suisse

Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24

aux USA et au Canada: 1-800-424-9300

hors USA et Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)



Page: 2/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 1)

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1 H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acide sulfamique

· Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs

minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale.

#### · 2.3 Autres dangers

Il est démontré que le produit est exempt de composés halogènes à liaison organique (AOX), de nitrates, de composés de métaux lourds.

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

-



Page: 3/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 2)

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- · 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges
- · Description : Produit de nettoyage.

· Composants dangereux:		
CAS: 5329-14-6 EINECS: 226-218-8 Numéro index: 016-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119488633-28-xxxx	acide sulfamidique  Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	10-20%
CAS: 112-34-5 EINECS: 203-961-6 Numéro index: 603-096-00-8 Reg.nr.: 01-2119475104-44-xxxx	2-(2-butoxyéthoxy)éthanol  © Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 15763-76-5 EINECS: 239-854-6 Reg.nr.: 01-2119489411-37-xxxx	p-cumènesulfonate de sodium  © Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 84962-20-9 EINECS: 284-716-0 Reg.nr.: 01-2119969464-25-XXXX	hydrogénophosphate de dibutyle Consistant en: 7664-38-2 acide phosphorique (10-<20%); 107- 66-4 dibutyl phosphate (3-<10%) Met. Corr.1, H290; Eye Dam. 1, H318	≥3-≤5%
CAS: 61725-89-1	ethoxylate d'alcool gras ♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Aquatic Acute 1, H400; ♦ Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%
CAS: 111905-52-3	alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés  Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	1%

# Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu agents de surface non ioniques <5%

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des premiers secours
- · Remarques générales :

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· après inhalation:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· après contact avec la peau :

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Laver immédiatement à l'eau.

(suite page 4)

<sup>·</sup> Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.



Page: 4/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 3)

· après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

· après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Faire boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Lésions de la cornée
- · Risques Aucune autre information pertinente disponible.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.
- · 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- · 5.3 Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
- · Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection

Veiller à une aération suffisante

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines Ne pas rejeter dans le sous - sol ni dans les terrains

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel). Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)



Page: 5/13

Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020 Date d'impression: 02.10.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 4)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8 Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

N'employer que dans des secteurs bien aérés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Éviter dans la préparation de la solution de travail de contact avec les yeux et la peau.

- · Préventions des incendies et des explosions: Le produit n'est pas combustible
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine

Ne conserver que dans le fût d'origine

- · Indications concernant le stockage commun : Tenir à l'écart de la nourriture, les boissons et les aliments.
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage nécessaire dans un local collecteur

Tenir les emballages hermétiquement fermés

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- · 8.1 Paramètres de contrôle

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
VLEP (France)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 101,2 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67,5 mg/m³, 10 ppm	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 101 mg/m³, 15 ppm Valeur à long terme: 67 mg/m³, 10 ppm SSc;	

Oral DNEL 3,8 mg/kg\*d (consommateur)

(suite page 6)



Page: 6/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

		(suite de la page 5)	
Dermique [	DNEL	EL 136,25 mg/kg*d (employé)	
		68,1 mg/kg*d (consommateur)	
Inhalatoire [	DNEL	26,9 mg/m3 (employé)	
		6,6 mg/m3 (consommateur)	
· PNEC	· PNEC		
15763-76-5	15763-76-5 p-cumènesulfonate de sodium		
PNEC	0	,23 mg/l (freshwater)	
	0,023 mg/l (marine water)		
	1	00 mg/l (STP)	
PNEC sediment 0,862 mg/kg (freshwater)		,862 mg/kg (freshwater)	
	0	,086 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	0	,037 mg/kg (soil)	

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel :
- Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Filtre A/P2.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

- · Matériau des gants Butylcaoutchouc
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- · Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:
  - \* caoutchouc de butyle 0,7 mm, 480 min
- · Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:
  - \* caoutchouc nitrile 0,4 mm, 30 min
- · Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

(suite page 7)



Page: 7/13

Date d'impression: 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 6)

· Protection des yeux :



Lunettes de protection hermétiques.

· Protection du corps :

Vêtement de protection résistant aux acides Bottes

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· 9.1 Informations sur les propriétés p	physiques et chimiques essentielles
Indications générales.	
· Aspect:	
Forme :	liquide
Couleur :	rouge
· Odeur :	spécifique au produit
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· valeur du pH à 20 °C:	0,5
· valeur du pH 1 %:	2,0
· Modification d'état	
Point de fusion :	-1 °C
Point d'ébullition :	100 °C
· Point d'éclair	non applicable
· Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non applicable.
· Température d'inflammation :	pas applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'explosion :	
inférieure :	Non déterminé.
supérieure :	Non déterminé.
· Propriétés comburantes	pas
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
· Densité à 20 °C:	1,087 g/cm <sup>3</sup>
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.



Page: 8/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 7)

· Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau : entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

· Viscosité :

dynamique à 20 °C: 4 mPas

cinématique : Non déterminé.

· Teneur en solvants :

solvants organiques4,0%VOC (CE)4,00%Teneur en substances solides :22,0%

• **9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité correspond à 10.3
- · 10.2 Stabilité chimique
- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Corrode les métaux

Réactions aux alcalis (lessives alcalines)

Dans une solution acqueuse, dégagement de l'hydrogène au contact de métaux

Réactions au contact des métaux légers par formation d'hydrogène

- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles:

Ne pas compatible aux matieres sensitives aux acides métaux

· 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques
- · Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

### 5329-14-6 acide sulfamidique

Inhalatoire DL50 3.160 mg/kg (Rat)

112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Dermique | LD50 | 2.700 mg/kg (can)

(suite page 9)



Page: 9/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

Inhalatoire DL50 3.384 mg/kg (Rat)

84962-20-9 hydrogénophosphate de dibutyle
Oral LD50 3.575 mg/kg (Rat) (OECD 401)

- Effet primaire d'irritation :
- · de la peau :

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

· des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

- · Sensibilisation : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
- · Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique :

non applicable

5329-14-6 acide sulfamidique		
LC50/96 h	70,3 mg/l (Pimephales promelas)	
EC10/16 h	>1.000 mg/l (Pseudomonas putida)	
112-34-5 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol		
LC50/96 h	1.300 mg/l (Lepomis macrochirus)	
EC10/16 h	1.170 mg/l (Pseudomonas putida)	
EC50/24 h	2.850 mg/l (Daphnia magna) (DIN 38412)	
NOEC	>100 mg/l (Desmodesmus subspicatus)	
61725-89-1 ethoxylate d'alcool gras		
LC50/96 h (statique)	>0,1-1 mg/l (Brachydanio rerio)	
EC50/48 h	>1-10 mg/l (Aquatic invertebrates)	
EC50/72 h	>0,1-1 mg/l (Aquatic plants)	
EC10/72 h	>0,1-1 mg/l (F16)	
111905-52-3 alcools aliphatiques, C9-C11, principalement linéaires, éthoxylés, butoxylés		
LC50/96 h	>1-<10 mg/l (Leuciscus idus)	
EC50	>1-<10 mg/l (Daphnia magna)	
	(suite	e page 10

- FF



Page: 10/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 9)

>10-<100 mg/l (Algae)

NOEC >0,1-<1 mg/l (Daphnia magna)

- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications : Le produit est biodégradable.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- · Valeur DCO: 287000 mg/l
- · Indications générales :

Le produit ne contient pas d'halogènes organiquement liés (sans AOX).

Le produit ne contient pas de formateurs de complexes organiques.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur. Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur du pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

· Catalogue européen des déchets

20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

(suite page 11)



Page: 11/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 10)

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation :

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

· Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU
- · ADR, IMDG, IATA

UN3264

- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR

3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE,

N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE)

· IMDG, IATA

CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S.

(SULPHAMIC ACID)

- · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR



· Classe

8 (C1) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Matières corrosives.

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

Ш

14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin:

Non

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur

Attention: Matières corrosives.

· Indice Kemler:

80

· No EMS :

F-A,S-B

· Stowage Category

Α

(suite page 12)



Page: 12/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 11) · Stowage Code SW2 Clear of living quarters. · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable. · Indications complémentaires de transport : · ADR · Quantités limitées (LQ) 5L · Quantités exceptées (EQ) Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 · Catégorie de transport 3 · Code de restriction en tunnels F · IMDG · Limited quantities (LQ) 5L · Excepted quantities (EQ) Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml ·IATA · Remarques : · "Règlement type" de l'ONU: UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (ACIDE SULFAMIQUE), 8, III

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 55
- · Prescriptions nationales :
- · Indications sur les restrictions de travail : Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- · 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 13)



Page: 13/13

Date d'impression : 02.10.2020 Numéro de version 11 Révision: 19.05.2020

### Nom du produit FloorPro Nettoyant de base, acide RM 751

(suite de la page 12)

Une fiche d'information sur le produit est disponible sur demande.

#### · Phrases importantes

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008				
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	D'après les données d'essais			
Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire	La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.			

#### · Service établissant la fiche technique : TCD-D

· Contact:

Département TCD-D Tel.: +49-7195-14-2548 Fax: +49-7195-14-3164

productsafety.management@de.kaercher.com

### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr.1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux - Catégorie 1

Skin Corr. 1: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

#### · \* Données modifiées par rapport à la version précédente

. 0.011-136.0

RM 751/4-1

1.929

FR